

# Un tarificateur pour trouver la meilleure offre d'assurance Dommages Ouvrage

Chaque année, 1 million de permis de construire sont déposés en France. Cela représente par conséquent autant de travaux à réaliser... et autant d'assurances à souscrire !

La souscription d'une assurance est en effet obligatoire pour toute construction immobilière, que ce soit pour le constructeur comme pour le maître d'ouvrage.

## L'assurance Dommages Ouvrage : obligatoire lors d'une construction

Quand les maîtres d'ouvrage sont des particuliers qui assurent eux-mêmes le suivi du chantier de construction de leur maison, la difficulté est souvent de trouver la bonne offre d'assurance Dommages Ouvrage, autrement dit, celle qui correspond à ses besoins, à ses attentes et à son budget.

En effet, au regard du nombre très important d'offres disponibles sur le marché, on remarque une certaine perplexité des souscripteurs, qu'ils soient particuliers ou professionnels aguerris, quant aux différences de prix pratiqués et aux différentes options disponibles.



Dans ce contexte, comment choisir son assurance Dommages Ouvrage en étant sûr de tout bien comprendre, de ne pas payer trop cher et d'assurer ce qui est réellement utile d'assurer ?

[Bâti Assure](#), spécialiste de l'assurance Dommages Ouvrage, propose une plateforme complète contenant tous les éléments pour aider les professionnels et les particuliers à faire le bon choix.

## Une assurance pour quoi ?

Philippe Blanchet, responsable du site, explique :

*La garantie dommages à l'ouvrage vise à offrir une protection au consommateur, et assure à ce titre l'acquéreur du bien pendant 10 ans. C'est la loi dite Spinetta du 4 janvier 1978 qui encadre cette garantie.*



Concernant le maître d'ouvrage, l'assurance Dommages Ouvrage garantit ainsi une protection contre :

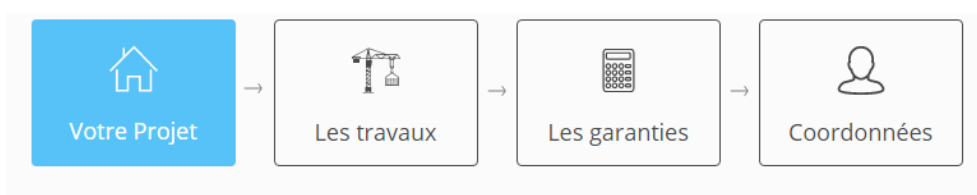
- les dommages qui compromettent la solidité de la construction,
- les dommages qui affectent les dits ouvrages dans l'un de leurs éléments constitutifs d'équipement, et les rendent par conséquent impropres à leurs destinations,
- les dommages qui affectent la solidité de l'un des éléments d'équipement indissociables des ouvrages de viabilité, de fondation, d'ossature, de clos et couvert.

## Un nouvel outil pour trouver la meilleure offre d'assurance Dommages Ouvrage

Pour permettre aux particuliers ou aux professionnels de trouver une assurance conforme à leurs besoins, Bâti Assure a mis en place une interface claire et moderne, et surtout intelligible par tous.

Philippe commente :

*Les futurs assurés rentrent des critères tels que la nature du projet, le type de travaux ou encore la destination de la construction, et nous leur faisons des propositions adaptées en leur expliquant clairement les différences de garanties ainsi que les prix correspondant.*



Type de bâtiment \*

<input type="checkbox"/> Maison unifamiliale ?	<input type="checkbox"/> Maison individuelle en lotissement ?
<input type="checkbox"/> Maisons jumelées ?	<input type="checkbox"/> Immeubles ?
<input type="checkbox"/> Maison ossature bois ?	<input type="checkbox"/> Chalet en bois ?
<input type="checkbox"/> Piscine ?	<input type="checkbox"/> Autre ?

Les clients reçoivent ensuite par mail, dans un délai maximum de 48 heures ouvrées, le devis d'assurance Dommages Ouvrage.

A noter que, dans un souci de qualité de service optimale, Bâti Assure travaille avec des assureurs Français et internationaux habilités à travailler en France en libre prestation de service sous l'agrément de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution Acpr.banque-france.fr.

Philippe d'ajouter par ailleurs :

*Nos polices sont établies dans le respect de la loi Spinetta et des exigences ACAM, l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles.*

## **Un tarificateur révolutionnaire pour tout savoir en quelques clics**

Dans une volonté de proposer un accompagnement personnalisé et complet à ses clients, que ce soit dans le cadre d'une construction, d'une extension ou d'une rénovation, l'équipe Bâti Assure valide systématiquement tous les éléments relatifs à la demande de garantie Dommages Ouvrage par un appel téléphonique.

D'autre part, Bâti Assure, c'est :

- Des devis sur mesure,
- Une réponse rapide, sous 48 heures,
- Pas d'étude de sol obligatoire pour les constructions jusqu'à 200 000 €,
- Une réduction importante si étude de sol pour les constructions jusqu'à 200 000 €,
- Une souscription possible à partir de 50 000 € de travaux pour les travaux de réhabilitation, d'extension ou de rénovation,
- Une gestion spécialisée des sinistres par une entité professionnelle.

## **A propos de Bâti Assure**

Depuis maintenant 10 ans, Bâti Assure est spécialisée dans la garantie Dommages Ouvrage. Philippe Blanchet précise à ce titre :

*Cette assurance est obligatoire depuis le 4 janvier 1978 et la loi Spinetta. Nous souhaitons mettre notre expertise en la matière au service de nos clients, particuliers et professionnels, afin de les accompagner au mieux dans leurs projets ; la construction laissant peu de place à l'improvisation.*

L'entreprise collabore ainsi avec les principales compagnies d'assurance sur le risque construction, et a pour mission de faciliter les démarches de souscription d'une assurance Dommages Ouvrage et ce jusqu'à la finalisation du dossier.

## **Pour en savoir plus**

Bâti Assure

Site : <http://batiassure.fr>

## **Contact presse**

Philippe Blanchet

Mail : [contact@batiassure.fr](mailto:contact@batiassure.fr)

Tel. 02 47 380 189